

EVEIL MUSICAL

FICHE D'INSCRIPTION 2021 / 2022

Ne pas remplir les cadres grisés

Première inscription		Réinscription		N° Rhapsodie					
NOM	PRENOM		DATE DE NAISSANCE		F	M			
Adresse									
Nom du responsable légal 1			Nom du responsable légal 2*						
Tél. 1			Tél. 2*						
Courriel 1			Courriel 2*	*Si nécessaire					
Niveau scolaire*		Établst scolaire	HR	MEZ	OMB	RF	FT	Imm. C	Autre

*à la rentrée de Septembre 2022

CLASSE D'EVEIL MUSICAL

Où souhaitez-vous que votre enfant fasse ses séances ?

A l'école des Omblais*

- Le mardi de 16h à 16h45 pour les élèves de Moyenne Section
- Le mardi de 17h à 17h45 pour les élèves de CP
- Le jeudi de 16h à 16h45 pour les élèves de Grande Section

A l'école de la Haye Renaud*

- Le lundi de 16h à 16h45 pour les élèves de Moyenne & Grande Section
- Le jeudi de 16h à 16h45 pour les élèves Grande Section & de CP

A l'école des Mézières*

- Horaire et jour à confirmer

A l'école de Musique de Betton

- De 13h45 à 14h30 Pour les élèves de GS et CP
- De 16h30 à 17h15 Pour les élèves de MS et GS

*les ouvertures de ces classes sont dépendantes du nombre d'inscrits

- En cochant cette case j'accepte l'enregistrement de mes données personnelles à des fins de gestion de mon adhésion et de mes activités au sein de l'école de musique de Betton.

L'école de musique s'engage à ne pas transmettre ces données à des organismes extérieurs.

La signature apposée sur ce document vaut acceptation du règlement intérieur, et engagement à la participation aux activités relatives à l'inscription et au paiement de celles-ci

TARIFS

Droits d'adhésion : **40€ pour les Bettonnais***
50€ habitants hors commune

Activité : De 42€ à 150€ Séances de 45 minutes

Tarif dégressif suivant quotient familial, consultez votre espace CAF pour connaître ce montant. Une attestation datant de moins de 2 mois sera à nous fournir

Montant de votre quotient Familial		Eveil Musical
A	<383€	42,00
B	<553€	46,50
C	<638€	66,00
D	<728€	76,50
E	<840€	87,00
F	<941€	100,50
G	<1062€	114,00
H	<1471€	126,00
I	≥1471€	150,00

Règlement.

Les droits d'adhésion doivent faire l'objet d'un chèque séparé.

L'activité peut être réglée en plusieurs fois **par chèque** (6 maximums les chèques seront encaissés les premiers mercredi de chaque mois) et/ou **par chèques-vacances** (sauf droits d'adhésion) et **par carte de crédit** (via hello asso)

N'oubliez pas de joindre à cette fiche d'inscription votre attestation CAF pour bénéficier de la dégressivité des tarifs.

L'inscription ne sera validée qu'à réception du dossier complet - L'Ecole de Musique est affiliée au dispositif SORTIR

SIGNATURE